



SAINT-OUEN-DU-TILLEUL

Arrondissement de BERNAY

Département de l'EURE

COMPTE RENDU

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **23/06/16** à **18 h 30**

L'an deux mille seize, le 23 juin à 18 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, réuni en session ordinaire sous la présidence de J. AUBOURG, Maire.

Convocation et affichage : 16/06/2016

♦ **Étaient présents** : MM Jean AUBOURG. Michel MATHE. Françoise PAIN. Françoise RADENEN. Serge MARCASSA. Christine LEVILLAIN. François CABOULET. Laure MATHE. Philippe DAGALLIER. Sophie LEFEBVRE. Corinne JOLLY. François GOHE.

Absent(s) : Pierre-Emmanuel ARAMBURU. Olivia FERREIRA

Absent(s) excusé(s) : Alain FOLLAIN. Laurence BRAUN. Frederick VAUSSY. Stéphanie COUFOURIER. Dany MUEL.

Pouvoir : M Frederick VAUSSY à M Jean AUBOURG / Stéphanie COUFOURIER à François GOHE

♦ **Secrétaire de séance** : Françoise PAIN

Après l'appel des présents, le compte-rendu de la réunion du 31 mars 2016 est approuvé à l'unanimité.

FUSION DES COMMUNAUTÉS DE COMMUNES QUILLEBEUF SUR SEINE ROUMOIS NORD BOURGTHEROULDE ET AMFREVILLE LA CAMPAGNE

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L5210-1-1

Vu la loi Notre,

Vu l'arrêté de projet de périmètre du le 21 avril 2016,

Considérant qu'en application de l'article L5210-1-1 du CGCT, le conseil municipal est consulté sur l'arrêté de projet de périmètre proposé par le préfet,

Considérant que ce projet a été reçu le 27 avril 2016 et que l'avis du conseil municipal doit être rendu dans les 75 jours suivant cette réception,

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de se prononcer POUR ou CONTRE le projet d'arrêté de périmètre.

M. Philippe DAGALLIER demande quelle est la différence entre le Pays du Roumois et la future communauté de communes

M. le Maire répond que le Pays du ROUMOIS comprenait les communautés de Bourgtheroulde, D'Amfreville-la-Campagne et Roumois-Nord. À celles-ci s'ajoutera la communauté de communes de Quillebeuf-sur-Seine.

Françoise PAIN rappelle que notre conseil a déjà voté contre cette fusion lors du conseil municipal du 10 décembre 2015

M. François GOHE se demande quelle est la valeur du vote des élus de conseils municipaux puisque Monsieur le Préfet impose le projet bien que rejeté une première fois en mars par le conseil municipal de Saint-Ouen-du-Tilleul et la communauté de communes de Bourgtheroulde

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Mr le Maire et après en avoir délibéré :
Émet avec 03 voix POUR, 04 CONTRE et 07 ABSTENTIONS un avis DÉFAVORABLE au projet d'arrêté de périmètre présenté par le préfet.

DÉMARCHES PRÉLIMINAIRES A L'ACQUISITION DU TERRAIN EDDE

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il a été contacté par la tutrice de Mme EDDE, propriétaire d'une parcelle cadastrée B 1468 de 3 673 m² située 9 rue de la mairie pour savoir si la commune était intéressée par l'achat de cette parcelle.

Le terrain a été évalué par les domaines à 153 000 € avec une marge de plus ou moins 10 %. Cette parcelle est en zone de préemption ce qui permet à la commune, le cas échéant, de s'interposer entre l'acheteur et l'acquéreur. Ce droit ne peut être exercé que dans le cadre d'un projet d'opération d'intérêt général.

Le projet pourrait être celui-ci :

- Installation de trois médecins, qui paieraient leur parcelle au même prix du mètre carré que les deux autres médecins qui doivent s'installer sur le terrain derrière la salle polyvalente.
- Le centre de loisirs prévu dans le cadre du contrat de pays qui doit être revu en 2017, avec l'environnement en rapport avec cette activité.

L'opération pourrait être menée en collaboration avec l'E.P.F.N.

M. François CABOULET remarque que cette acquisition est une bonne solution pour un futur centre de loisirs signé lors du contrat Pays du Roumois et un projet pour un autre groupe de médecins.

M. le Maire ajoute qu'il s'agit d'un projet d'intérêt général.

Mme Françoise PAIN remarque les futurs cabinets médicaux auraient pu se trouver sur le même terrain.

M. Le Maire répond que les médecins affichent une volonté claire de ne pas cohabiter.

M. Philippe DAGALLIER demande si d'autres projets pourraient être envisagés au cas où le projet de centre de loisirs ne se faisait pas.

M. François GOHE précise que l'EPFN a un rôle déterminant pour le rachat du terrain aux Domaines.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :
d'autoriser M. le Maire à engager les démarches préliminaires à l'acquisition du terrain de Mme EDDE.

DÉCISION MODIFICATIVE N° 2 EMPRUNT

M. le Maire explique au conseil municipal qu'il convient de prendre une décision modificative concernant l'emprunt qui va être réalisé afin de régler la première tranche de travaux sur la RD313 réalisés par le SIEGE.

<u>Dépenses</u>		<u>Recettes</u>	
<i>Investissement</i>			
Art. 2041582	44 840 €	Art. 021	- 15 160 €
		Art. 1614	60 000 €
<i>Fonctionnement</i>			
Art. 023	- 15 160 €		
Art. 657358	15 160 €		

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

MISE EN PLACE DU PRÉLÈVEMENT ET DU DISPOSITIF TIPI POUR LE PAIEMENT DES FACTURES DU RESTAURANT SCOLAIRE.

M. le Maire informe le conseil municipal que la direction générale des finances publiques met en œuvre un traitement informatisé dénommé « TIPI » (Titres Payables par Internet) dont l'objet est la gestion du paiement par internet, dans le respect de la réglementation bancaire, des titres de recettes et factures de régie émis par les collectivités territoriales et leurs établissements publics locaux.

Le présent traitement dispose d'un serveur de télépaiement par carte bancaire pour assurer le paiement par carte bancaire des créances des collectivités territoriales et leurs établissements publics locaux.

La mise en place de ce traitement informatique devrait permettre aux usagers de payer en ligne, via internet pour le paiement des factures du restaurant scolaire.

La commune prendra en charge les coûts de création, développement et d'adaptation du portail, ainsi que ceux du commissionnement lié à l'utilisation de la carte bancaire, qui rémunère l'ensemble du dispositif interbancaire.

Monsieur le Maire ajoute qu'il est aussi possible d'opter pour le prélèvement mensuel. Ce système permettra aux bénéficiaires de simplifier les paiements tout en assurant à la commune des flux de trésorerie plus réguliers.

M. Philippe DAGALLIER précise que le prélèvement automatique se fait pour la garderie, les TAP (rythmes scolaires) et le centre de loisirs avec la communauté de communes de Bourghtheroulde et que c'est très pratique. Mme Laure MATHE ajoute que le TIPI est une action facile.

M. le Maire précise qu'il n'y a pas de frais pour les prélèvements et que ces dispositifs seront applicables à compter du 01 septembre 2016.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

La mise en place du prélèvement et du projet « TIPI » dans les conditions exposées ci-dessus,

D'autoriser M le Maire à signer la convention relative au dispositif « TIPI »

Charge M. le Maire d'accomplir toutes les formalités en vue de l'exécution de la présente délibération.

RÉTROCESSION FONDS D'AMORÇAGE

M. le Maire explique que dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, un fonds d'amorçage est versé aux communes avec écoles ; ce fonds d'amorçage est destiné à « **...organiser des activités périscolaires assurant la prise en charge des élèves au minimum jusqu'à l'heure actuelle de fin de la classe (16h30 dans la plupart des écoles)** » ; cf article 67 de la loi 2013-595 du 8 juillet 2013 et le décret 2013-705 du 2 août 2013 et son arrêté.

Sur le territoire de la Communauté de Communes de Bourghtheroulde, ces activités périscolaires sont assurées par la Communauté de Communes dans les bâtiments lui appartenant ou mis à disposition par les communes.

La commune de Saint Ouen du Tilleul propose, à l'unanimité, de reverser le 2^{ème} acompte 2015/2016 du fonds d'amorçage d'un montant de **5 450 €** au profit de la Communauté de Communes de Bourghtheroulde.

Le Conseil, accepte, à l'unanimité.

DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ASSOCIATION APAJH76

M. le Maire expose au conseil municipal qu'une lettre a été reçue concernant une demande d'aide pour un enfant polyhandicapé habitant la commune. Cet enfant est scolarisé dans un établissement spécialisé extérieur à la commune du fait de son handicap.

La demande est faite en relation avec l'aide que la commune apporte à chaque enfant scolarisé par le biais du budget attribué à l'école pour les fournitures et les sorties scolaires.

Dans le cas d'un enfant sans problème, scolarisé ailleurs, nous n'apportons pas d'aide financière puisque de droit, l'enfant à une place attribuée à l'école Jules Renard, mais la situation est différente.

M. François GOHE rappelle que l'APAJH 76 reçoit l'aide de l'État pour fonctionner.

M. le Maire précise que la municipalité ne paie aucun frais pour les enfants scolarisés en dehors de Saint--Ouen-du-tilleul.

Le dossier pourrait-il être transmis au CCAS ?

Réponse négative de Mme Françoise RADENEN, le CCAS gère l'aide à la personne directement et non à un organisme.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal s'il est pour ou contre l'octroi d'une subvention ponctuelle versée à l'APAJH76 à hauteur de la participation que la commune verse pour chaque enfant scolarisé à l'école Jules Renard.

Après en avoir délibéré, le conseil émet un vote défavorable avec 01 Pour, 07 Contre et 6 Abstentions.

Communications diverses

M. le Maire donne la parole à M. Michel MATHE concernant le cabinet médical.

M. Michel MATHE explique qu'en ce qui concerne le cabinet médical du 1^{er} groupe, le projet est en cours. Des rencontres avec un architecte ont eu lieu. Il faut revoir l'emplacement pour un côté plus pratique, avec une possibilité de trois cabinets, deux pour les médecins et un réservé éventuellement à un interne en formation. Il faut 900 m² de surface. Un géomètre va effectuer un plan de bornage le 29 juin pour la somme de 1774€. L'assainissement reste à la charge du syndicat d'assainissement pour 9000€. Un parking de dix places dont une place pour personne handicapée est prévu sur l'emplacement.

M. le Maire nous informe que le Sous-Préfet de L'Eure, M. Emmanuel LE ROY vient le lundi 4 juillet 2016 à 10h30 dans notre commune pour une visite. Il demande aux élus de bien vouloir être présents en fonction de leur disponibilité. Il demande aussi de préparer sa venue avec des questions ou remarques précises.

M. le Maire explique que le COPIL qui se réunit pour traiter de la fusion propose de baptiser la future Communauté de Communes, **Roumois Seine**. Néanmoins, les membres du COPIL ont souhaité que cette proposition soit débattue dans les conseils municipaux des 4 intercommunalités existantes.

Parmi le conseil 6 s'abstiennent, 4 se sont prononcés contre et 4 sont favorables pour le nom Roumois Seine.

Tour de table

Mme Laure MATHE explique qu'un problème a eu lieu lors du ramassage scolaire. Un chauffeur remplaçant arrive cinq à dix minutes plus tôt, il prend les enfants présents mais n'attend pas les autres.

M. Michel MATHE informe que l'inauguration du déploiement numérique 2018 aura lieu le 27 juin.

Mme Françoise PAIN informe le conseil que l'école se termine le mardi 5 juillet 2016. La rentrée se fera le 1^{er} septembre 2016. IL est organisé une distribution de prix pour les CM2 dans la classe de Madame VANDEVILLE, en présence des parents et de quelques élus.

Mme Françoise RADENEN informe de la parution du bulletin n° 11 et demande aux membres du conseil de venir chercher les bulletins à la mairie le lendemain pour les distribuer rapidement.

M. Serge MARCASSA se félicite du succès de la journée des aînés du 16 juin 2016, que ce soit dans la journée ou pour la soirée, les aînés étaient ravis. Les élus présents le soir ont apprécié les réactions

M. François GOHE signale que, prochainement, un relevé topographique du Maraval va être effectué dans la propriété de Monsieur CABOULET, le Hauts-Vents.

M. François CABOULET demande à ce que la population soit encore mieux informée sur la charte qui a été signée avec la FREDON.

M. le Maire explique que les choses avancent positivement et qu'il faut plus communiquer. Dans certains passages, notamment dans le terrain proche de la rue BOIELDIEU, par deux fois, des pancartes d'informations ont été mises par les agents techniques et retirées par des personnes malveillantes.

M. François CABOULET signale aussi que la zone espace vert, près du stade, à la charge de la communauté de communes est très mal entretenue et que des chardons vont bientôt fleurir.

La séance est levée à 20 h 15.